



Ecole de l'Horticulture
et du Paysage de Murat

NOTE D'INFORMATION

Emetteur(s)	Jacques FERRAND, Directeur de l'EPLEFPA de Brive-Voutezac
Destinataire(s)	Parents d'apprenant
Copie(s)	
Diffusion	Pronote et Site Internet

Objet	Information des parents d'apprenant sur le fonctionnement de l'établissement dans le contexte Covid-19 lors de la reprise des cours du 2 novembre 2020
--------------	---

Ci après les éléments essentiels des recommandations sanitaires nationales qui seront mis en œuvre lors de la reprise du 2 novembre 2020 :

- Accueil de tous les apprenants, à tous les niveaux (BTS compris) et sur l'ensemble du temps scolaire ;
- Distanciation physique d'un mètre entre élèves de groupes différents qui ne s'impose pas pour les élèves d'un même groupe ;
- Application des gestes barrières, lavage fréquents des mains ou utilisation du gel hydro alcoolique ;
- Port du masque obligatoire correctement porté par tous et en tout lieu (espaces extérieurs compris) ;
- Aération des locaux la plus fréquente possible et à minima d'au moins 15 minutes toutes les deux heures ;
- Limitation du brassage (une salle par classe, entrée par la vie scolaire et respect des sens de circulation, suspension des sections/options, ...)
- Nettoyage et désinfection quotidiens des locaux et plusieurs fois par jours pour les surfaces touchées (poignées de porte) ;
- Formation, information, communication des personnels, apprenants et familles.

Prévention de la Covid-19 en milieu scolaire, les parents ont également des rôles dans :

- Le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, respect du port du masque, fourniture de masques et de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles) ;
- La surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- La nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.

En cas :

- d'apparition de symptômes chez un élève, il est immédiatement isolé à l'infirmerie et, dans la foulée, l'établissement contacte les responsables légaux pour qu'ils viennent le chercher ;
- d'identification d'un apprenant positif Covid-19, information des autorités régionales, mise en œuvre des protocoles de gestion de cas et des consignes de la CPAM et de l'ARS.

A Voutezac, le 30 octobre 2020

Le Directeur d'EPLEFPA
Jacques FERRAND



EPLEFPA de Brive-Voutezac
23 Murat - 19130 Voutezac
Tél. : 05 55 25 82 31 - Fax : 05 55 25 96 08
legta.brive-voutezac@educagri.fr

